



ENSEMBLE D'UNIFORMES DE GARDE-CHAMPÊTRE.

Ensemble peu commun porté par un garde-champêtre dans les années 80.



Référence :63563

Prix :130 €

Descriptif :

L'ensemble comprends deux complets:

Une veste d'uniforme et son pantalon couleur sable, parfait état, pattes de galons et poches de poitrine avec boutons estampillés "Garde champêtre" et rameaux d'olivier. Une veste d'uniforme et son pantalon bleu marine de sortie, parfait état, pattes de galons et poches de poitrine avec boutons estampillés "Garde champêtre" et rameaux d'olivier. Tissu épais, doublure satinée.

Ensemble peu commun porté par un garde-champêtre dans les années 80.

Ref. 63563:

Au début du XXème siècle, le garde champêtre fait entièrement partie du paysage rural, bien que toujours homme à tout faire, par souci d'économie, dans bien des petites communes qui ont peu de moyens financiers. Il était l'agent que craignaient de voir arriver les femmes des maris partis au combat pendant les deux guerres mondiales, celle de 1914 à 1918 et celle de 1939 à 1945. Les manuels d'instruction civique et morale de cette époque disent que pour être un bon citoyen, on doit respecter l'autorité de tous les agents serviteurs de la Loi, depuis le garde champêtre jusqu'au président de la République; cette morale républicaine fait qu'avec le maire et

l'instituteur, le garde champêtre devient, lui aussi, un personnage incontournable dans la vie du village. Le garde champêtre est reconnu par la population comme auxiliaire de la gendarmerie et du procureur. Les contrevenants le craignent.

En 1958, la disparition du Code d'instruction criminelle au profit de l'actuel Code de procédure pénale va lui faire perdre sa qualité d'officier de police judiciaire, il devient un agent chargé de certaines fonctions de police judiciaire, mais il conserve néanmoins la majeure partie de ses compétences policières, ce qui le fait rester un agent de police puissant par ses prérogatives. Depuis 1958, le garde champêtre n'est plus obligatoire dans les communes rurales, ce qui va porter préjudice à la profession par la lente disparition des 20 000 à 30 000 gardes champêtres de l'époque, qui, pour la plupart, ne sont pas remplacés à leur départ à la retraite.

[Lien vers la fiche du produit](#)